Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260608-2026_49-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	22
Représentés	:	2
Votants	:	24

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 2 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 2 juin 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. GROSBOIS, M. VALLET, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. ARNAUD donne pouvoir à M. GUINARD
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Étaient absents **:**
Mme JOURDY
Mme MARET
M. VALET

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-49- Finances- Adhésion au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché à bons de commandes pour les travaux de modernisation et travaux neufs sur les voiries communales et leurs dépendances

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,
Considérant la proposition d'adhésion au groupement de commandes pour lancer une consultation relative à un marché de travaux de voirie à bons de commandes,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet d'adhérer au groupement de commande relatifs aux travaux de modernisation et travaux neufs sur les voiries communales et leurs dépendances avec des communes du territoire. A ce jour, les communes de Bédée, Breteil, Iffendic, La Nouaye et Montfort Communauté ont fait part de leur intention de faire partie de ce groupement de commandes.
La commune de Bédée sera désignée comme coordonnateur du groupement, et chargée à ce titre de préparer les documents constitutifs du marché et de mettre en œuvre la procédure en vue de conclure un marché de travaux en procédure adaptée pour les membres du groupement.

Avec cette procédure mutualisée, les documents constitutifs du marché de travaux communs à tous les membres du groupement sont le règlement de consultation, le dossier de consultation des

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260608-2026_49-DE

entreprises comprenant le cahier des clauses techniques, le bordereau des prix et le cahier des clauses administratives. Le devis estimatif prévisionnel et l'acte d'engagement sont propres à chaque collectivité membre du groupement, qui ne sont pas soumises à un montant minimal annuel de travaux à effectuer. Cependant, la limite maximale du montant des travaux sera celle du seuil de la procédure adaptée.
La consultation serait lancée en procédure adaptée pour conclure un marché de travaux de voirie, pour une durée d'un an tacitement renouvelable trois fois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** l'adhésion au groupement de commandes pour lancer une consultation relative à un marché à bons de commande relatifs aux travaux de modernisation et travaux neufs sur les voiries communales et leurs dépendances ;
- **APPROUVER** les termes de la convention constitutive dudit groupement de commande ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE